

EVOLUTION DU PDRM

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE MARTINIQUE

La Collectivité Territoriale de Martinique est autorité de gestion du FEADER.

Le Programme de Développement Rural de Martinique (PDRM) est le document de référence sur les priorités en matière de développement rural, forestier, sylvicole et agricole, à la Martinique. Il a été adopté le 17 novembre 2015.

Une première modification a été validée par la commission européenne **le 17 novembre 2017**. Il s'agissait de prendre en considération le paiement par cession de créances fournisseur permettant ainsi aux entreprises agricoles de bénéficier de ce mode de paiement spécifique pour le financement de leurs investissements.

Une nouvelle demande de modification du Programme de Développement Rural a été introduite auprès de la Commission Européenne **le 14 août 2018**.

Celle - ci a été adoptée le 16 octobre 2018.

Elle concerne :

- Les nouvelles dispositions apportées par le règlement dit "Omnibus" UE 2017/2393 du 13 décembre 2017
- Les textes nationaux régissant l'éligibilité des dépenses et le paiement en espèces
- Les précisions permettant de clarifier et d'améliorer l'utilisation des mesures
- La correction des erreurs matérielles décelées
- La modification du cadre de performance
- La suppression de toutes références au GIP Martinique Europe Performance

Toutes ces modifications sont applicables **à compter du 14 août 2018**.

Retrouvez la version actualisée [ici](#)

